ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

éditions et imprimerie

Question écrite n° 131259

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conditions de reclassement dans la fonction publique des salariés de l'imprimerie nationale concernés par le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de 2005, et plus particulièrement sur la teneur de l'article 6 de la décision ministérielle du 17 février 2006, relatif à l'octroi d'une indemnité différentielle, appelée à diminuer au fur et à mesure de l'augmentation de la rémunération. L'application de cette décision équivalant à un gel des salaires sur environ vingt ans, et donc à l'effondrement du pouvoir d'achat des agents reclassés, il lui demande de bien vouloir procéder au réexamen de cette décision.

Données clés

Auteur : M. Marc Dolez
Circonscription : Nord (17e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 131259
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : Économie, finances et industrie
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2516
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)